

Affaire Borrel : de nouvelles expertises confirment la thèse de l'assassinat

Le Monde, 13 juillet 2017

Les circonstances de la mort du magistrat français, dont le corps a été retrouvé à Djibouti en 1995, demeurent inexplicables.



Depuis plus de vingt ans, Elisabeth Borrel, défendue par Me Olivier Morice, mène un intense combat judiciaire. JACQUES DEMARTHON / AFP

Le parquet du tribunal de grande instance de Paris a fait savoir jeudi 13 juillet que de nouvelles expertises confirment l'origine criminelle de la mort, demeurée mystérieuse, du juge français Bernard Borrel, dont le corps a été retrouvé à Djibouti en 1995.

Les experts, saisis à la demande des avocats de la veuve du juge et du magistrat chargé de l'information judiciaire, ont fondé leurs conclusions, rendues le 26 juin, sur des photographies prises lors de la levée du corps et sur des rapports médico-légaux, précise le parquet dans un communiqué.

Dans leur rapport cité par *Le Parisien* vendredi 14 juillet, les experts réunis par le juge Cyril Paquaux – un anthropologue, un médecin légiste et un expert incendie – concluent que « les fractures du crâne et de l'avant-bras gauche ne sont pas d'origine

thermique et sont compatibles avec des coups portés par un tiers » et que « la position du corps, la répartition inhomogène des brûlures, leur localisation sont en faveur d'un déversement de produits inflammable sur un corps recroquevillé ».

« On a maquillé sa mort »

Contactée par le quotidien, la veuve de Bernard Borrel, Elisabeth Borrel, raconte que « cela fait un choc d'entendre les experts vous expliquer comment votre époux, le père de vos enfants est mort et de découvrir que les constatations ont négligé de nombreux indices qui contestaient d'entrée la thèse du suicide ».

Le corps de Bernard Borrel, coopérant français et conseiller technique auprès du ministère djiboutien de la justice, avait été découvert carbonisé près de la ville de Djibouti en octobre 1995. La thèse du suicide initialement retenue a fait place à celle d'un assassinat, après de premières expertises médico-légaux.

Elisabeth Borrel soutient la thèse d'un crime commandité par l'actuel président du pays, Ismaël Omar Guelleh, en s'appuyant sur un témoignage versé au dossier, celui de Mohammed Alhoumekani, ancien militaire djiboutien. Djibouti nie toute implication. Depuis 2002, c'est bien un acte criminel qui fait l'objet de l'information judiciaire.

Cette affaire jamais élucidée a longtemps perturbé les relations entre la France et Djibouti, où Paris a sa principale base militaire sur le continent africain.

« Depuis 1995, on nous assène l'immonde thèse du suicide, relayée par les autorités de l'Etat, pour des raisons de mœurs et de pédophilie », regrette l'avocat Olivier Morice, interrogé par *Le Parisien*. « On a

maquillé sa mort. Il va falloir maintenant aller chercher les vrais commanditaires de cet assassinat », demande Me Morice.